



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE CAVE MIR EST DANS LE TEMPLE MÊME
MOUS VERONS PROSPÉRER LES FILS DE SAINT-JÉRÔME



Abonnement : Un an (Canada) \$2.00
" " (Etats-Unis) 2.50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-EDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉRÔME (Terrebonne) P. Q.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT

Annonces : 1/4 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes

LA CONFERENCE IMPERIALE

La politique étrangère

Il est compris que le difficile problème de la politique étrangère de l'empire sera discuté en trois phases par la conférence impériale. D'abord, il sera question de voir jusqu'à quel point une politique unique sur les affaires étrangères est possible. Il s'agira aussi de voir jusqu'à quel point peut aller la responsabilité d'un Dominion dans une affaire à laquelle il n'est pas directement intéressé. Ensuite, si la conférence décide qu'une politique unie est désirable ou possible, viendra la discussion des modes d'opérer. La troisième phase sera la signature de traités internationaux. On a déjà discuté la proposition de consulter les Dominions, mais le principal principe de la participation des Dominions n'a pas encore été jusqu'ici pris en considération.

Il est évident que le gouvernement anglais n'a pas de politique étrangère définie, autant que l'Europe est comprise, et qu'il ne sait comment procéder, tellement la confusion est générale chez les nations européennes.

Une opinion qui s'affirme de plus en plus, c'est que l'Angleterre devrait se débarrasser des liens qui l'attachent à la politique continentale et adopter une politique d'isolement.

En tout cas, nous est avis que les Dominions ne doivent pas se mêler des affaires étrangères de l'Angleterre. Qu'iraient-ils faire dans cette galère ? Comme sir Wilfrid Laurier, nous croyons que consultation comporte responsabilité. Or, si on nous consulte, nous devons ensuite subir les conséquences d'une politique où nous aurions dit notre mot : nous serons entrés dans l'engrenage impérial et impérialiste.

L'embaras où se trouve l'Angleterre, en ce qui concerne sa politique étrangère, constitue un avertissement aux Dominions de ne pas se mêler de questions que la mère-patrie n'a pu résoudre. Les Dominions ne peuvent faire autre chose que de s'abstenir, tout en souhaitant le meilleur succès possible au gouvernement anglais.

La défense navale

Deux projets de défense comportant le développement d'une marine canadienne auraient été étudiés en certains milieux, à Londres, dernièrement. Ni l'un ni l'autre n'a été présenté à la conférence impériale sous forme de proposition et ne représente la politique du gouvernement. On croit que ce sont des programmes éventuels pour le cas où le Canada désirerait un jour accroître son effectif naval.

Les deux projets sont basés sur l'idée d'une marine canadienne et quant à ce qui concerne la première phase de développement, ils sont pratiquement identiques. Sur ce point, ils comportent la création d'un noyau de marine au moyen de la formation d'une réserve navale canadienne à peu près comme l'embryon de marine que possède actuellement le Canada.

Les deux projets se faussent compagnie après la première phase. L'un est beaucoup moins ambitieux que l'autre. Sa fin première est de protéger les bases maritimes du Canada. Dans ce cas, si le projet était mis à exécution, une flottille protégerait les navires sortant des ports canadiens jusqu'à une distance de 300 milles en mer. Une troisième phase serait l'utilisation de croiseurs légers pour la protection des navires marchands sur les routes océaniques.

Avec le second plan, il ne serait pas question de chefs de file. Le Canada aurait trois croiseurs qui auraient à surveiller une grande étendue d'eau. La Grande-Bretagne en fournirait un quatrième et ainsi le Canada aurait une escadille de croiseurs.

Des experts se sont prononcés pour et contre ces deux projets. Contre le projet plus ambitieux on dressé l'objection qu'il n'est pas conforme à l'idée d'une marine essentiellement canadienne, étant donné que la plupart des officiers et des hauts gradés seraient pris dans la marine royale. De l'avis de cette école, il n'existe aucun besoin pressant et la marine canadienne, au cas où l'on désirerait un perfectionnement, pourrait avantageusement être formée graduellement au Canada.

Les autres disent que sans croiseurs, le Canada ne peut que protéger ses côtes. Quel que fassent ou s'obligent à faire les autres colonies britanniques, nous croyons que le Canada doit s'abstenir de toutes dépenses nouvelles au point de vue militaire ou naval.

Si jamais le Canada, dans le plein exercice de son autonomie, décide de prendre les armes dans l'intérêt national, il le fera comme il l'a fait dans le passé ; mais outre que le seul motif qui doit inspirer le Parlement du Canada, dans une telle occurrence, doit être l'intérêt vrai et vital de la nation canadienne, nous ajoutons que, dans les circonstances présentes, alors que notre pays ne redoute aucun ennemi et est dans une situation financière très-précaire, ce serait un crime de nous aventurer dans de nouvelles dépenses militaires.

Nous avons confiance que le premier ministre du Canada maintiendra l'attitude qu'il a prise à la Chambre des communes et ailleurs et qu'il suivra fidèlement la politique formulée dans la résolution proposée par lui en 1921 et dont nous rappelons de nouveau les termes :

« La Chambre, tout en reconnaissant l'utilité pour le Canada d'être représenté à la conférence des premiers ministres de l'empire qui pourrait être convoquée, désire exprimer l'avis que, au cours de ladite conférence, aucune décision ne soit prise qui entraînerait un changement quelconque dans les relations du Canada avec les autres parties de l'empire, et que, vu la situation financière actuelle du Canada, rien ne devrait être fait de nature à engager le pays dans de nouvelles dépenses pour fins navales ou militaires. »

Lundi dernier, la conférence a de nouveau débattu la question de la défense impériale : air, terre, mer. Mais, au moment d'ajourner, elle n'avait encore pris aucune décision et, comme la question de la politique étrangère, la question de la défense impériale est remise "sine die".

La séance de mercredi a été consacrée au statut des Indiens dans l'empire. Jeudi, la plupart des ministres ont assisté à la conférence conservatrice de Plymouth. Il n'est pas probable que ni la politique étrangère ni la défense impériale soient débattues cette semaine.

La conférence en sera alors à sa cinquième semaine sans avoir pris une décision formelle sur les deux questions les plus importantes qu'elle avait à trancher. En fait, l'unique question sur laquelle elle semble avoir fait des progrès est la préférence tarifaire. Et c'est le gouvernement britannique qui a fait réels les propositions. Elles ont été présentées à la conférence économique, mais les propositions. Elles ont été présentées à la conférence économique, mais le débat a été retardé afin de permettre aux représentants des Dominions d'étudier

les propositions en détail. Il y a quinze jours de cela et les propositions sont encore à l'étude.

Le bruit court que le gouvernement Baldwin a l'intention de présenter d'autres propositions de préférence. On suppose que le premier ministre veut consulter son parti à la conférence de Plymouth avant de le faire. Quelle que soit la cause de ces retards, on se demande si la conférence va donner les résultats qu'on attendait d'elle. D'un autre côté, on fait remarquer que les discussions ont donné à tous les points de vue l'occasion de se manifester avant le choix d'une politique.

Les discussions sur la question de la défense de l'empire et sur la politique étrangère ont révélé, dit-on, de fortes divergences d'opinion. Des résolutions auraient été formulées, mais aucune n'a été adoptée.

Pendant la discussion sur la question de la défense impériale, il est compris que M. Mackenzie King a dit que, bien que le Canada ne désire pas échapper à ses responsabilités, la question de la participation des Dominions à une guerre devait être réglée par les Dominions eux-mêmes. Il a dit aussi que les représentants du Canada à la conférence n'avaient pas le pouvoir de prendre des engagements de cette nature.



Cinq victoires libérales

Aux élections qui ont eu lieu, lundi dernier, dans les comtés de Brome, Abitibi, Richmond, Yamaska, pour élire des députés à l'Assemblée législative, les candidats libéraux ont été élus avec de substantielles majorités.

Dans Abitibi, où la lutte se faisait entre trois libéraux, M. Hector Authier, le candidat officiel du gouvernement Taschereau, a été élu par une forte majorité contre ses deux adversaires.

Dans Brome, M. Oliver, libéral, a battu le candidat conservateur par 695 voix de majorité.

Dans Richmond, M. Desmarais, libéral, a vaincu le candidat conservateur par une majorité de 488.

Dans Yamaska, M. Laperrière, libéral, a été élu par 124 voix de majorité sur le candidat conservateur.

C'est donc une déroute complète pour les conservateurs et un magnifique succès pour les libéraux.

Quels prétextes MM. Sauvé et Patenaude vont-ils alléguer pour expliquer leur défaite ?

Eux qui, l'hiver dernier, ont attribué leur défaite à la température ! Cette fois ils ont eu le plus beau temps désirable pour faire leur campagne. Eux qui ont chanté bien haut, après leur succès partiel et local à Montréal, aux dernières élections générales, qu'un changement d'opinion s'était opéré dans le peuple de la province et que les jours du gouvernement libéral étaient comptés.

Le 6 octobre dernier, au début de la lutte pour les élections partielles, la *Minerve* — cette pauvre *Minerve* ! — disait : « Il se trouve que, cette fois, il (le gouvernement) a affaire à une population indépendante qu'il lui sera impossible d'effrayer et de faire chanter comme cela se pratiquait en certains endroits de Labelle, l'an dernier. Les électeurs de Richmond, de Brome et d'Yamaska... sont absolument à l'aise pour porter un jugement libre et éclairé sur l'administration. »

Ce jugement libre et éclairé a été rendu en faveur du gouvernement Taschereau.

Pourtant, Dieu sait si M. Sauvé et ses amis ont essayé de le fausser, ce jugement, d'effrayer les électeurs par des critiques et des dénégations insensées !

La majorité de l'électorat se rend compte que M. Sauvé n'a rien de sérieux à reprocher au gouvernement Taschereau, qu'il n'est pas sincère dans sa critique puérile qui varie selon qu'il parle dans les villes ou dans les campagnes. Le peuple de la province de Québec comprend que les libéraux, malgré certains reproches portant sur des détails et qu'on peut toujours adresser à toute organisation humaine, ont magnifiquement administré nos affaires depuis plus de vingt-cinq ans ; il est convaincu que le gouvernement Taschereau mérite sa confiance et que ce serait une folie de le remplacer par M. Arthur Sauvé ou M. Patenaude.

Le verdict qui a été rendu, lundi, dans quatre comtés ruraux, venge bien le gouvernement Taschereau des attaques enfantines et des accusations injustes de l'opposition à son égard.

Nous le félicitons de ces quatre victoires et nous exprimons l'espoir que le gouvernement, remédié à quelques lacunes et à certains points faibles qui peuvent exister dans nos lois ou dans leur application, saura activer de plus en plus le progrès de notre province, maintenir la haute réputation d'intégrité, de sagesse et de larges vues de notre administration provinciale.

Quant à M. Sauvé, qui se dit étonné du résultat de lundi, nous lui conseillons de

renoncer à l'espoir de devenir jamais premier ministre et de veiller au grain, car il pourrait bien avant longtemps ne plus être même chef de l'opposition.

Le gouvernement libéral d'Ottawa vient aussi de remporter une belle victoire à Winnipeg où l'honorable E. J. McMurray a été élu, mercredi, par une majorité de 2,810. Cette élection a été nécessitée par la nomination de M. McMurray au poste de solliciteur général.

Le gouvernement King a raison d'être fier de la marque de confiance que vient de lui donner l'électorat de Winnipeg. M. McMurray a battu trois adversaires dont deux ont perdu leur dépôt, le troisième ne sauvant le sien que par 11 voix.

LE FRANC

Meli-Melo

L'honorable Mackenzie-King félicite l'honorable M. Taschereau

L'honorable Alexandre Taschereau, premier ministre de la province de Québec, a reçu un câblogramme du premier ministre du Canada, le très honorable Mackenzie-King, le félicitant pour le succès remporté par le parti libéral dans les quatre élections partielles. Le câblogramme dit :

« Cordiales félicitations pour votre succès dans les élections partielles et tout ce qu'il signifie de confiance du public dans votre administration. »

Bonnes nominations

M. Rodolphe Desrochers vient d'être nommé assistant sous-ministre des travaux publics à Ottawa.

M. R. de B. Corriveau a été nommé assistant-ingénieur en chef du même ministère.

Le taux des naissances au Canada

Le bureau fédéral de la statistique a publié un rapport sur les statistiques vitales au Canada. C'est le premier rapport du genre ayant un caractère national. Néanmoins ces statistiques ne portent que sur huit provinces, la province de Québec n'ayant pas fait rapport. Elles concernent l'année 1921.

On y voit que dans les huit provinces anglaises, il y eut 168,979 naissances, comparativement à 166,741, l'année précédente. La proportion est de 26.3 par mille de population. En 1920, elle était de 26.5. En Ontario, on constate 74,152 naissances et une proportion de 25.3. La plus forte proportion est celle du Manitoba, soit 30.3. Par ailleurs, l'annuaire statistique du Québec pour 1920 donne un chiffre de 86,000 naissances et une proportion de 34.2. Le nombre des naissances illégitimes est de 3,347 pour les huit provinces dont 1,592 en Ontario. Il est né, toujours dans les huit provinces, 87,134 garçons et 81,845 filles. Il est mort en 1921, 14,893 enfants en bas âge, soit une proportion de 88.1 par mille naissances. Dans le Québec, on sait que cette proportion est de 16.3. L'excédent des naissances sur tous les décès fut de 50,723. Dans Québec, il était de 40,000.

Le démembrement de l'Allemagne

Des événements tragiques se déroulent actuellement en Allemagne dont plusieurs partis veulent secouer le joug de la Prusse. La Rhénanie est en révolte, la Bavière brave Berlin et la menace de la guerre civile existe en Saxe et en Thuringe.

Est-ce le démembrement de l'Allemagne qui commence ?

Pour la paix et la sécurité de l'Europe, les Alliés triomphants auraient dû faire ce démembrement en 1918, en permettant aux diverses parties de l'empire allemand de reprendre leur indépendance.

Ce qui n'a pas été fait il y a cinq ans

est en train de s'opérer sous nos yeux par la force des choses et la marche des événements.

La capacité de paiement de l'Allemagne

Nous lisons dans l'Action Catholique :

« Que si M. Lloyd George conçoit que l'Allemagne doit payer jusqu'à la limite de sa capacité, et qu'on fait en même temps très clairement entendre aux hommes d'Etat canadiens qu'ils devraient peser pour que les pays européens trop exigeants, en l'espèce la France, soient mis à la raison, il est bien naturel que les Canadiens fassent par exemple les réflexions suivantes :

« Pendant les six premiers mois de 1923, les Etats Unis, pour leur compte, ont envoyé en Allemagne des marchandises pour une valeur de cinq cents millions de piastres.

« Est-ce une aumône ou si c'est une vente ? Et si c'est une vente, et si l'Allemagne a trouvé le moyen de payer, comment se fait-il qu'elle n'ait jusqu'ici versé que huit milliards de mark-or sur les 132 milliards qu'elle s'était engagée à payer ? Et si, avec ses 40 millions d'habitants, ses 10 départements dévastés, ses 15,000 usines détruites, sa perte de 33% de sa production de charbon, sa perte de 70% de sa production de sucre, sa perte de 55% de son énergie électrique, la France a trouvé 32 milliards de mark-or pour réparer les dommages qu'elle a subis, et que l'Allemagne a pris à sa charge au traité de Versailles, comment se fait-il que l'Allemagne, avec ses 70 millions d'habitants, son territoire intact, sa production en pleine activité, n'a encore payé que 8 milliards de mark-or des réparations auxquelles elle s'était engagée ? »

Larousse mensuel

Sommaire du numéro d'octobre 1923
La Réorganisation militaire de la Belgique, Ct. Jean. Le Ciel, A. Viger. La Crise de la Dépopulation, M. C. Meillac. Réforme de l'Enseignement secondaire, M. André Cassel. L'Islam et la psychologie du musulman, M. Pierre Ibois. Pierre Loti, M. Louis Coquelin. Les Moteurs d'automobiles modernes, M. E. Weiss. Les Pierres artificielles, M. J. Auvernier. 55 gravures, Bulletin mensuel au jour le jour. Bibliographie. Fantaisies graphiques.

Pensées

— On renonce plus aisément à son intérêt qu'à son goût.
La Rochefoucauld.

— Les femmes perdent plutôt la raison que la parole.
Commerçon.

— Accueille le pauvre avec bonté, fut-il même infidèle.
Ménandre.

— Ne t'attends qu'à toi seul ; il n'est meilleur ami ni parent que soi-même.
La Fontaine.

LA CONFERENCE ECONOMIQUE

Les délégués des Dominions à la conférence impériale attendent avec un intérêt plus qu'ordinaire le résultat de la conférence de l'Association nationale unioniste qui a lieu à Plymouth, cette semaine.

Depuis que la Grande-Bretagne a offert une préférence plus étendue à la conférence économique, on s'est demandé s'il n'y aurait pas moyen d'accroître encore cette préférence. Dans leurs discours, les ministres anglais ont fait connaître leur intention de s'en tenir au principe préférentiel, ils n'ont rien dit des autres préférences. On s'attend, cependant, à ce que le gouvernement Baldwin profite de la conférence de Plymouth pour sonder l'opinion du parti. Si elle est favorable, la conférence économique entendra probablement parler d'autres offres de préférence.

Pendant l'accalmie du débat sur la préférence, on entend parler d'efforts accomplis en France et en Grande-Bretagne pour rétablir les relations commerciales avec la Russie. On annonce à Paris qu'un syndicat français a déposé à Moscou cent millions de francs pour couvrir l'exportation de blé et de lin russe et que la formation en Grande-Bretagne d'une compagnie d'exportation de grain russo-britannique avait le même but.

Une résolution adoptée, mardi dernier, par la conférence économique impériale peut avoir des conséquences importantes. Elle vise à une ligne de conduite impériale par les pays étrangers, mais elle n'envisage aucune partie de l'empire.

La résolution qui a été proposée par le gouvernement britannique et approuvée à l'unanimité se lit comme suit :

« Vu l'importance vitale pour l'empire britannique de la sauvegarde de son industrie du transport maritime contre toute forme de différenciation de la part des pays étrangers, soit ouverte soit déguisée, les représentants des gouvernements de l'empire déclarent :

1.— Que leur coutume établie est de ne faire aucune différence entre les navires utilisant leurs ports et qu'ils n'ont pas l'intention de se départir de cette pratique

à l'égard des pays qui traitent les navires battant pavillon britannique sur un pied d'égalité avec leurs propres navires ;

2.— Qu'en cas de danger s'élevant à l'avenir contre la navigation impériale, à la suite de la tentative par une puissance étrangère d'établir une différence au désavantage du pavillon anglais, les gouvernements de l'Empire se consulteront au sujet des meilleurs moyens à prendre pour faire face à la situation. »

Cette résolution n'engage pas les Dominions. Elle ne fait que prévoir une consultation mutuelle en cas de besoin. L'adoption de cette résolution n'a pas été motivée par la conduite d'une nation étrangère. Elle a été adoptée plutôt comme mesure de défense économique en cas de différenciation.

Le monument du curé Labelle

SOUSCRIPTIONS

Jusqu'à ce jour le comité a reçu les souscriptions suivantes :

Ville de Saint-Jérôme.....	\$5,000.
Conseil municipal du comté de Terrebonne.....	3,000.
Conseil municipal de la paroisse de Saint-Jérôme.....	1,000.
Cie de Papier Rolland.....	250.
Séminaire de Sainte-Thérèse.....	200.
M. le curé Brousseau.....	100.
M. Jules-Edouard Prévost, député.....	100.
L'honorable W.-B. Nantel.....	100.
M. S.-G. Laviolette.....	100.
Mgr Limoges, évêque de Mt-Laurier.....	100.
Regent Knitting Mills Ltd.....	100.
Versailles-Verdicaire-Boulais, limitée.....	100.
Ville de Terrebonne.....	200.
M. E.-W. Beatty, président du C.P.R.....	100.
M. P. Lortie, député de Labelle.....	50.
M. Joseph Grignon, protonotaire.....	25.
M. Stanislas Desormeaux.....	5.
M. Charles Auguste Robert.....	1.

M Hector Côté, maire de Saint-Faustin Station, qui proposa au conseil de comté de souscrire \$3,000 au monument du curé Labelle, nous écrit :

« Quant au monument à élever à la mémoire du grand patriote, permettez-moi de vous exprimer ma reconnaissance pour votre initiative si inopportune. Je crains de ne plus entendre parler de cette oeuvre de reconnaissance envers l'un des hommes les plus méritants de notre race. Vieux comme jeunes — vieux surtout de Saint-Jérôme, de tout le comté et d'ailleurs — viendront s'incliner avec un profond respect devant la grande figure de Mgr Labelle dont l'esprit a toujours été obsédé par la pensée de "planter" des Canadiens dans le sol, d'élever ensuite de petits et grands clochers pour la gloire de Dieu. »

LETTRE POLITIQUE

OTTAWA, le 19 octobre 1923.

L'activité politique des deux grands partis s'accroît à mesure que l'on approche des élections. Il ne sera probablement pas question d'élections générales avant quelques années, mais tout de même deux ans ce n'est pas bien long dans la vie politique d'un pays.

Il faut se préparer à l'avance, faire accepter ses vues par une partie de l'électorat engerment en quelque sorte une partie du vote flottant. Les membres d'un parti dans l'opposition redoublent généralement d'activité afin d'attirer l'opinion publique en leur faveur.

La position du gouvernement est toute différente. Il dispense une partie des électeurs. Il a des amis nombreux qui se font un devoir de le défendre contre les attaques de tous venants. Il ne perd jamais de vue, en recherchant le bien général, le profit qu'il peut en retirer à la veille d'une campagne électorale.

Un autre aspect qu'il ne faut pas perdre de vue c'est la présomption qui existe toujours en faveur du gouvernement au pouvoir, s'il a donné des marques tangibles de sincérité et d'honnêteté. Dans nos démocraties, lorsque le peuple sent que ses intérêts sont entre bonnes mains, il continue sa confiance jusqu'à ce qu'un événement extraordinaire se produise.

C'est ce que nous avons constaté sous la longue et brillante administration Laurier. Le premier ministre de cette époque avait la confiance de l'électorat. Ses ministres étaient tous hommes de talents remarquables. Le parti accepta le pouvoir alors que le pays était à deux doigts de la ruine et le lança en quelques années dans la voie d'une prospérité sans précédent.

Il fallut user de stratagèmes, employer la calomnie et le mensonge, mobiliser en quelque sorte des éléments politiques disparates et ennemis comme les orangistes d'Ontario et les castors du Québec, en 1911, pour renverser le gouvernement libéral. Ce succès eut été de courte durée sans la

MÈRE D'UNE NOMBREUSE FAMILLE

Recommandé aux autres mères
le Composé Végétal de
Lydia E. Pinkham.

Hemford, N.E.—"Mère de quatre enfants, après la naissance de mon dernier enfant, j'étais si faible que je ne pouvais pas travailler. Une amie me conseilla de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Depuis, je suis plus forte et n'ai plus de douleurs dans le dos. Je dis à mes amies qui souffrent de faiblesse féminine, de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, car je crois que c'est le meilleur remède sur le marché. Vous pouvez publier ma lettre."—Madame George I. Crouse, Hemford N.E.

Mon premier enfant.
Glen Allen, Alabama.—"Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a fait un grand bien pour mes douleurs au bas ventre, dont je souffrais depuis près de quatre ans, après la naissance de mon premier enfant. Une voisine me recommanda le Composé Végétal, après avoir pris des remèdes de médecins sans effet. Je n'ai plus de douleurs et je suis plus forte. Je le recommande et vous permets de publier ma lettre-témoignage."—Mme Ida Rye, Glen Allen, Alabama.
Femmes qui souffrez, écrivez à The Lydia E. Pinkham Medicine Co., Cobourg, Ont., pour avoir un exemplaire gratis du Manuel Confidentiel de Lydia E. Pinkham sur les "Maladies Particulières de la Femme."

guerre, mais les élections faites à la faveur de la guerre, — élections faites avec l'aide de lois spéciales — furent favorables au gouvernement conservateur de l'époque.

Lorsque M. Meighen consulta l'électorat en 1921 il jouissait du pouvoir et il comptait sans doute que les faveurs distribuées depuis dix années lui assureraient un renouvellement de mandat. Mal lui en prit. Les extravagances de la participation à la guerre; le programme qu'il offrait à l'électorat, — la protection dans toute son étendue — l'état des finances, tout contribua à le renverser et pour longtemps.

L'Ouest le répudia complètement. Il fut battu personnellement comme tous ses candidats. Il en fut de même dans Québec, dans la Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince Édouard. Dans six provinces le gouvernement fut écarté.

Malgré ce résultat, le chef de l'Opposition va de ville en ville se plaignant d'avoir été fausement représenté dans Québec. Il oublie que Québec n'a pas fait autrement que cinq autres provinces. Il oublie que le peuple savait fort bien ce qu'il faisait lorsqu'il vota contre lui et son programme. Il oublie surtout que dans la politique, il est un élément de confiance personnelle qu'il est totalement impossible d'inspirer.

Il parlait il y a quelques semaines à Regina et un journaliste, après l'avoir entendu, écrivait avec beaucoup d'à propos qu'il avait «une éloquence sans conviction». Il y a un autre aspect de son tempérament qu'il ne faut pas oublier, — c'est qu'il est tellement épris de lui-même qu'il ne peut pas se convaincre qu'il a tort. Il avait été bel et bien battu en 1921, mais il chercha à couvrir sa défaite de tous les prétextes possibles. Cette attitude lui attira une boutade bien tournée de la part de sir Lomer Gouin. Il dit que son «honorabile ami le chef de l'opposition pouvait bien être un bon batailleur, mais qu'il était mauvais perdant.» Cette parole est très vraie. L'ancien premier de Québec ajoutait «je souhaite à mon honorable ami d'occuper sa position actuelle assez longtemps pour apprendre à gagner.»

M. Meighen est parti en guerre contre le gouvernement il y a quelques mois. Dans l'Est et dans l'Ouest, il tient des assemblées où les électeurs ne sont pas nombreux. Il discute assez rarement les grandes questions mais continue sa campagne de dénigrement contre le premier ministre Mackenzie-King et son gouvernement. Cette attitude ne lui vaudra aucun résultat tangible aussi longtemps que le gouvernement libéral suivra la ligne de conduite qu'il s'est tracée.

Le premier ministre MacKenzie-King, qui est un homme d'une sincérité et d'une honnêteté à toute épreuve, a fait sa campagne de 1921 en disant qu'il voulait prendre les moyens pour aider le pays à revenir à sa position normale d'avant guerre. Il dit qu'il voulait arrêter les dépenses extravagantes et surtout cesser de taxer. Il dit qu'il voulait aider les chemins de fer de l'Etat à devenir une entreprise financière solide.

Ce qu'est le Carnol et quel est son effet?

Le Carnol est une préparation agréable au goût, composée de glycérophosphates, de fer, des éléments nutritifs solubles du boeuf et d'extrait de foie de morue. On appelle généralement les glycérophosphates les sels du sang. Ils passent universellement parmi les hommes de science, pour les meilleurs reconstituants du sang et les meilleurs fortifiants des nerfs que l'on connaisse.

Le boeuf frais stimule et nourrit l'organisme et lui fournit les "vitamine" si nécessaires dans tous les états d'épuisement.

L'extrait de foie de morue, les éléments alcaloïdes et nutritif seuls, est non seulement une nourriture engraisante qui prémuin le corps contre toutes sortes de maladies, c'est aussi un spécifique contre le germe de la consommation dont il enrave les effets et qu'il aide puissamment à détruire.

Le Carnol n'est pas un de ces remèdes d'une composition douteuse, mais préparé suivant la formule d'un médecin de l'ancienne école, bien connu et qui occupe un rang distingué dans sa profession.

Tout médecin devra admettre que les ingrédients qui composent le Carnol sont de la meilleure qualité, et pour cette raison même nombre de médecins prescrivent le Carnol. Dans tous les cas d'anémie, de consommation, de nervosité, de neurasthénie, de rachitisme, si fréquent chez les enfants, de bronchite chronique, de faiblesse générale, de pauvreté du sang et dans tous les états d'épuisement, le Carnol est le remède par excellence.

Le Carnol nourrit les nerfs et les tissus, il fait engraisser et agit comme reconstituant de tout l'organisme.

Les maladies se développent lentement — elles ne se manifestent pas et ne disparaissent pas d'avantage en un jour. Il faut donc pour retirer les meilleurs résultats du Carnol suivre un traitement au Carnol.

Carnol se vend partout, chez tous les bons pharmaciens.

Il a rempli toutes ses promesses et au-delà des meilleures espérances. Il y avait des mouvements de mécontentements, des fermentations de révolution dans le peuple au lendemain de la guerre. Grâce à la politique libérale le gouvernement ne se mêla pas des affaires qui ne le regardent pas et tout est rentré dans l'ordre.

Au point de vue financier, le gouvernement a obtenu un solide contrôle des dépenses contrôlables et elles sont environ les mêmes qu'en 1911. Les seules dépenses incontrôlables sont les avances aux soldats et à leurs familles et les chemins de fer de l'Etat.

Dans ce domaine encore, la situation s'améliore sensiblement. Pendant les six premiers mois de l'année, les chemins de fer de l'Etat accusent un surplus de 17 millions sur les recettes de l'an passé ce qui est une amélioration sensible. Il suffit que le peuple se dise une bonne fois, — «cette propriété est la nôtre et nous ne sommes pas pour payer des impôts d'une main et nos passages de l'autre» — nous allons voyager sur les chemins de fer de l'Etat. Le tour est joué et dans quelques années le déficit aura disparu. Le gouvernement n'épargne rien pour obtenir ce résultat.

Les conservateurs accusèrent M. Fielding de n'avoir pas bouclé son budget, c'est-à-dire de n'avoir pas imposé de nouvelles taxes pour couvrir les deux bouts. En adoptant cette attitude, le ministre des finances montra à quel point il avait foi dans notre pays. Ses prévisions seront dépassées, car les recettes ordinaires rencontreront les dépenses prévues. Il suffit d'indiquer en passant que le gouvernement a fait souscrire en un clin d'oeil un emprunt de 200 millions pour prouver à quel point il possède la confiance populaire.



du paiement de l'amende et des frais d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois. Chaque jour durant lequel dure une infraction constitue une offense distincte et séparée.

Les règlements actuellement en vigueur ont été adoptés en janvier dernier. Ils remplacent ceux adoptés en 1912 et en 1913.

— ON DEMANDE: Une femme ou fille avec recommandation pour emploi permanent, bon salaire — S'adresser à C.-E. Laflamme Marchand de fer Saint-Jérôme.

Bons de la victoire

Remboursables le 1er novembre prochain

La maison de banque Versailles-Viduaire-Boulais (limitée) nous prie d'annoncer qu'elle rachète ces bons dès maintenant et les paie:

1. En argent;
 2. En valeurs hypothécaires bien garanties et rapportant de 6 1/2 à 7 1/2 p.c.
- S'adresser au bureau principal, 90, rue Saint-Jacques, à Montréal, à la succursale de Québec, immeuble de la Banque Nationale, ou à n'importe quel agent ou correspondant de la maison.

Représentant spécial à Saint-Jérôme: M. Geo. Oby, 4, rue Saint-Faustin. Tel. 236.

Sainte-Thérèse

— Le jeudi 8 novembre, on célébrera au séminaire de Sainte-Thérèse, la Saint-Charles-Borromée en même temps que le jubilé de diamant de M. le chanoine Antoine Nantel.

Ce jour-là aura lieu aussi la bénédiction de la patte centrale du séminaire qui vient d'être réparée et mise à l'épreuve du feu.

A VENDRE: Boucherie à vendre avec maison privée, très bonnes affaires. S'adresser à J.-N. Dion, Saint-Camot, Qué.

TRIBUNE LIBRE

UNE REFORME NECESSAIRE DANS NOS LOIS

Monsieur le directeur,

Je ne suis pas un partisan des lois draconiennes du genre de celles que l'on désigne ailleurs sous le nom de «Blue Sky Laws», dont le but est de protéger un fou contre la folie dont il fait preuve en matières de finance. Mais je tiens à suggérer à vos lecteurs, avec votre permission, qu'il serait bon peut-être qu'il y eût des lois de ce genre dans notre province, lois qui permettraient au petit rentier intelligent d'obtenir, à même les rapports officiels des renseignements précis sur la valeur financière de n'importe quelle compagnie qui cherche à vendre ses actions au public.

Des lois de ce genre sont en vigueur dans plusieurs Etats des Etats-Unis, où n'importe quelle compagnie désirant y vendre des actions doit avant tout déposer au bureau du gouvernement des états montrant ses méthodes de finance et quelle est son organisation.

Des renseignements de cette nature n'auraient peut-être pas empêché les désastreux résultats de la banqueroute de la compagnie L. R. Steel, ni la liquidation des affaires de l'or du Labrador, mais ils auraient certainement empêché bien des gens de placer leur argent dans des entreprises sans savoir la nature et le danger de faire de tels placements et cela, tout simplement, en se donnant la peine de consulter les rapports officiels sur ces compagnies.

Un cas de ce genre est justement mentionné dans une lettre parue récemment dans la Patrie, de Montréal, et que je vous demande la permission de citer copieusement.

Voici les passages saillants de cette lettre:

« Pour illustrer ce fait et montrer la différence entre les lois du Québec et celles du Massachusetts. La National Cement Co., qui est incorporée sous les lois de la province de Québec, vend ses actions par l'entremise de la New England Dev. Corp. de Boston, Mass., et la National Cement Company, en remettant son bilan et ses états à la Commission des Utilités Publiques de l'Etat du Massachusetts, permet au public de prendre des informations qu'il aurait été difficile d'obtenir sous les lois de la province de Québec.

« J'ai fait examiner ces états et bilans et, parmi les faits que j'ai découverts, je cite les suivants: — Le capital autorisé de la compagnie est de \$1,500,000 d'actions 8% préférentielles cumulatives et de \$2,500,000 d'actions ordinaires et, d'après la circulaire de la compagnie et l'entente faite avec la N. W. England Building Development Corporation, toutes deux remises à la Commission des Utilités publiques du Massachusetts, la compagnie a autorisé une émission de \$1,200,000 d'obligations, première hypothèque, 7%.

« La lecture de cette entente et de cette circulaire révèle que les détenteurs d'actions préférentielles n'ont pas le pouvoir de voter; de plus, que suivant entente avec la N. W. England Building Development Corporation, cette dernière reçoit \$25 en argent pour chaque \$100 valeur, au pair, des actions préférentielles à 8% vendues. Je note aussi que pour approximativement 116 acres de terre situés à Montréal Est, la compagnie donne \$317,200 d'actions préférentielles 8% au pair et \$2,500,000 d'actions ordinaires valeur au pair. Il s'en suit donc qu'il reste dans le trésor de la National Cement Company \$1,182,000 d'actions préférentielles et ordinaires, valeur au pair. De ce total, on se propose de garder dans le trésor \$500,000 d'actions au pair, laissant une somme de \$682,000 d'actions préférentielles à être vendues et dont la vente, après avoir payé la commission, tel qu'entendu avec la N. W. England Building Corporation, donnera à la National Cement Company \$512,000 en argent.

« En résumé, après que toutes les actions auront été vendues, à l'exception de \$500,000 d'actions préférentielles valeur au pair qui resteront dans le trésor, la compagnie aura reçu \$512,100 en argent et sera propriétaire de 116 acres de terre situés à Montréal Est, dont la valeur taxable est de \$34,880, et encore la compagnie exprime l'intention d'émettre \$1,200,000 d'obligations 7% première hypothèque.

« L'entente qui se trouve actuellement dans les bureaux de la Commission des Utilités publiques du Massachusetts montre qu'on se propose de vendre ces actions pour que la compagnie reçoive 80 p.c. de la valeur au pair; ainsi \$1,200,000 d'obligations 7% si vendues, donneront à la compagnie \$960,000,000 en argent, de sorte que lorsque les obligations et les actions préférentielles et les obligations seront vendues, le montant total reçu pour les obligations sera de \$1,472,100. En regard de cette somme, on aura émis \$1,200,000 valeur au pair d'obligations première hypothèque 7%, \$1,000,000 d'actions préférentielles cumulatives de 8%, et \$2,500,000 d'actions ordinaires, ce qui fait une somme totale d'émission de \$4,700,000 en obligations contre lesquelles, comme nous le montrons ci-haut, on trouve approximativement 116 acres de terre situés à Montréal Est, de la valeur municipale est de \$34,880, et \$1,472,000 en argent.

« Je n'ai pas l'intention de critiquer cette ou ses méthodes adoptées par d'autres compagnies de finance, mais je crois qu'il est dans l'intérêt du public qu'on porte ces faits à sa connaissance, et je ne mentionne que la National Cement Co. parce que ses états sont publiés dans le Massachusetts et présentent des faits qui permettent d'illustrer mon point de vue et qu'ils démontrent la nécessité immédiate pour la province de Québec de faire des lois dans le genre des «Blue Sky Laws» qui, quoiqu'elles ne puissent prévenir les pertes, permettront du moins au public de savoir exactement quelle est la somme en argent représentée par les obligations qu'on lui offre en vente.

« C'est le petit rentier qui a besoin de protection, le capitaliste est généralement suffisamment renseigné ou est en position de prendre des renseignements avant de placer son argent dans des entreprises. Il y a des objections sérieuses à diminuer le crédit du Canada avec ses voisins en permettant l'exploitation du public.

« J'espère qu'à la prochaine session de la Législature cet état de choses recevra l'attention du gouvernement.

Un actionnaire malheureux de la L.-R. Steel Co.

Combien d'autres compagnies dont les valeurs sont offertes au public de la province de Québec, qui sont dans le même cas et dont l'on ferait bien d'étudier la méthode de finance! Mais à moins que ces compagnies ne cherchent à vendre leurs actions au Massachusetts ou dans d'autres Etats de l'Union américaine, personne aujourd'hui ne peut se procurer des renseignements précis sur leur régime interne. La chose vaut certes la peine d'être étudiée par la Législature.

Je suis, monsieur le directeur,

Votre bien dévoué,

UN LECTEUR ASSIDU

Toujours délicieux Toujours rafraichissant



Vendu en paquets d'aluminium scellés seulement, jamais à la mesure.

NOIR - VERT - MÉLANGÉ

H287F

Le Bon Vieux Cigare

Qualité maintenue depuis 40 ans.



L.O. GROTHE, Ltée., MONTREAL



En 1762, alors que quelques aristocrates français, invités à Londres se réunissaient dans une bibliothèque renommée — A l'enseigne du Fromage de Cheshire — Hills & Underwood y avait déjà commencé...

Depuis 1762 —

- Pendant plus de 150 Ans

HILLS & UNDERWOOD
LONDON DRY GIN

Le Gin que vous redemanderez

2^e la Bouteille

Réservez vos fonds disponibles à l'achat d'Obligations 6 1/2%, 10 ans

d'une entreprise hydro-électrique, que nous allons mettre dans quelques jours sur le marché. C'est un placement des plus avantageux, parce que, en plus de franchises exclusives de dix municipalités, la Compagnie s'est assurée par contrat pour fournir de lumière et de pouvoir électriques à des villes, municipalités et corporations dans quatre comtés environnants.

CRÉDIT ANGLO-FRANÇAIS

Edifice Banque d'Hydro-Électricité, 152, rue St-Pierre, QUEBEC

ERNEST SAVARD, LIMITEE

Edifice Versailles, 90, St-Jacques, MONTREAL

PROVINCIAL SECURITIES, LIMITED

105, Côte de la Montagne, QUEBEC

"J'ai pris des

PILULES MORO

et j'en suis très heureux"



M. WILFRID BELHUMEUR,
8, Spring, Manville, R.-I.

Je souffrais beaucoup de maux de reins. Le jour, la nuit j'en étais torturé; les frictions que je me faisais me soulageaient bien un peu, mais si je subissais quelques refroidissements, les douleurs reprenaient plus vives. Un voisin m'ayant recommandé les Pilules Moro, je les ai prises et j'en suis très heureux, car je ne souffre plus et je me sens plus fort. M. Wilfrid Belhumeur, 8, Spring, Manville, R.-I.

Le mal de reins est fréquent chez une foule d'hommes qui travaillent fort. On le rencontre aussi très souvent même chez ceux dont les occupations sont sédentaires. Ce mal est excessivement douloureux et ceux qui en sont atteints perdent vite toute énergie au travail. Comme résultat de leur manque d'appétit et de sommeil, ils deviennent faibles et parfois se découragent.

Il existe différentes manières de traiter ces maux de reins, mais il n'y en a certainement pas de plus recommandable que l'emploi des Pilules Moro.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274, St-Denis, Montréal.

Le secours vint juste à temps déclare Clark

«Si je n'avais eu le Tanlac juste au temps où je l'ai eu, je crois que j'aurais été obligé d'abandonner mes affaires et entrer à l'hôpital,» dit C.-H. Clark, 42 rue Craig Montréal, un entrepreneur peintre bien connu.

Je ne crois pas que dans le cours de quarante ans, il se soit passé une journée sans que j'aie à souffrir. Chaque fois que je me penchais pour ramasser mon pinceau, il semblait que mon pauvre dos allait se briser. Mes reins m'obligeaient de me lever sept ou huit fois toutes les nuits. J'avais maigri d'environ vingt livres, et je perdais toutes les semaines trois jours d'ouvrage.

«J'ai engraisé de seize livres en prenant du Tanlac, et je suis si bien portant que mon ouvrage est un amusement. Je ne suis plus jamais obligé de me lever la nuit, et je dors douze heures durant certaines nuits, et je me lève aussi reposé qu'un écolier. Le Tanlac est inestimable.»

Le Tanlac se vend chez tous les bons pharmaciens.

N'acceptez pas de succédané.

Il s'en est vendu plus de 37 millions de boîtes.

Prenez les pilules végétales Tanlac.

NOUVELLES

Saint-Jérôme

AVIS

On est prié de prendre note que nous ne publions aucune nouvelle ou article dans L'AVENIR DU NORD à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un nom responsable.

M. C. J. Magnan, inspecteur général des écoles catholiques de la province, est venu à Saint-Jérôme, cette semaine, dans le but d'inspecter notre nouvelle école normale. Arrivé lundi soir, M. Magnan est reparti mercredi soir.

Il s'est déclaré satisfait de son inspection et a argué beaucoup de succès et de beaux résultats de l'école normale de St-Jérôme.

Il est vrai que cette institution n'est qu'à ses débuts, n'a pas encore son local indépendant; mais ses cours sont fort bien organisés en rapport avec le programme et le nombre des normaliennes dépasse quarante, ce qui est magnifique pour la première année.

M. Magnan, avec qui nous avons eu l'avantage de causer, nous a fait l'éloge des religieuses institutrices, du professeur laïque, M. Lessard, et s'est loué de la haute compétence du principal, M. l'abbé Chaumont. Il est convaincu que le nombre des normaliennes doublera et même triplera avant longtemps. Les SS. de Sainte-Anne devront sans doute construire leur école normale dès l'année prochaine.

M. C. J. Magnan a aussi visité le couvent des SS. de Sainte-Anne, leur pensionnat et l'externat. Il s'est dit tout à fait satisfait de ce qu'il a vu et entendu, car il a questionné plusieurs élèves.

M. Magnan est une autorité en matière d'enseignement et il est un de ceux qui ont le plus fait dans notre province pour perfectionner notre système d'instruction publique et surtout pour assurer la compétence du personnel enseignant.

Le but, précisément, des écoles normales est de former des instituteurs et des institutrices qualifiés dont le diplôme atteste la compétence.

Nous avons promis, dans notre dernier numéro, de donner des détails sur le programme officiel des écoles maternelles. Nous remettons ces renseignements à la semaine prochaine alors que nous donnerons le texte même des règlements faits au sujet de ces écoles par le comité catholique du Conseil de l'instruction publique.

Grâce à l'initiative et aux généreux

octrois du gouvernement de Québec, on organise et établit dans presque toutes les principales centres de la province des dispensaires pour prévenir et traiter la tuberculose aussi bien que pour diminuer la mortalité infantile.

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jérôme devrait demander la création d'un tel dispensaire ici. Nous en avons grandement besoin puisqu'il est démontré par les statistiques que le taux de la mortalité infantile est plus élevé ici que partout ailleurs.

Nous sommes certain que le gouvernement se rendrait à la requête du conseil. L'honorable Athanase David a même envoyé le Dr Palardy à Saint-Jérôme, l'année dernière, dans le but de fonder un dispensaire dans la ville.

Nous comprenons que le conseil municipal doit faire certaines démarches pour nous assurer cette institution bienfaisante et nous avons confiance que nos édiles ne tarderont pas à agir.

C'est tout le public qui en bénéficiera.

POUR HOMMES

Nous avons le choix le plus considérable en pardessus d'hiver. Habillements de toutes sortes. Chapeaux feutre, velours poil de chameau, etc.

Gants, bas, chaussures sous-vêtements tous genres à très bas prix.

E. L. Auger

Le conseil municipal de la ville a tenu une séance le 16 octobre courant. Le conseil est en pourparler avec le village de Saint-Sauveur pour lui vendre une voiture à boyaux contre incendie, au prix de \$175.

M. Héliodore Cousineau a donné sa démission comme pompier-constable. Il a été remplacé par M. Philorum Potvin.

La ville a reçu du gouvernement de Québec un cheque de \$5 000 en paiement du terrain qu'elle lui a vendu pour la construction du palais de justice.

Mme D. O'Shea, de Montréal, a passé la semaine chez sa fille, Mme Armant Parent.

Le *Euchre* que les employés de la Regent Knitting veulent organiser au profit de l'église et qui devait avoir lieu en octobre est remis à plus tard.

Le nouveau palais de justice est terminé et sera reçu sous peu par le gouvernement de Québec.

Le contrat pour l'aménagement de cet édifice n'est pas encore donné.

La cour supérieure siègera dans notre ville, à partir de lundi prochain et sera présidée par le juge Thibaudeau Rinfret.

MANTEAUX DE FOURRURE

Si vous achetez un manteau de fourrure ne manquez pas de venir voir les beaux modèles nouveaux chez E. L. Auger.

Manteaux en seal garnis d'Alaska. Tout en seal, et autres fantaisies.

Manteaux en drap bolivia, velours etc avec ou sans fourrure, drap velours bolivia etc., à la verge.

Toutes les lignes à très bon marché.

VELOURS A LA VERGE

Si en vogue pour les robes de toilette d'hiver. Velours soie chiffon, velours tricot, et velours ordinaires, à des prix très raisonnables.

Le magnifique crêpe canton nouveau, fini satin ce qu'il y a de plus joli pour toilettes de toutes circonstances.

Venez voir E. L. Auger.

A VENDRE: Pour cause de départ de Saint-Jérôme, d'ici au 1er novembre; un magasin de coupons et marchandises de nouveautés. A bon marché.

S'adresser à

Mme Leblanc
68 Saint-Georges
Saint-Jérôme

La grande maison Versailles-Viduaire-Boulais (limitée) a maintenant un gérant de district à Saint-Jérôme dans la personne de M. Georges Obry. Celui-ci a son bureau 4, rue St-Faustin. Téléphone: 236. — Tous renseignements sur demande.

Madame Léon Dumont, infirmière diplômée des hôpitaux de Paris, soigne à domicile les personnes atteintes de faiblesse et lésions pulmonaires. Ayant fait de la tuberculose après blessure de guerre et ayant été radicalement guérie, s'est perfectionnée dans cette branche et fait massages, piqures, pose ventouses, d'après prescription des médecins.

Assiste également les femmes malades.

518 rue Labelle
Saint-Jérôme.

Le ramonage des cheminées

(Extrait du règlement No 7 Nouvelle Série concernant le ramonage des cheminées.)

Article 15. Dans le cours des mois de mai et de novembre de chaque année, toutes les cheminées des maisons d'habitation, des magasins, épiceries, boutiques et autres établissements devront être ramonnées, et le Conseil aura le droit d'accorder des licences aux ramoneurs qu'il jugera à propos d'employer et pourra fixer les propriétaires, locataires ou occupants de maisons, dans la municipalité, de laisser ramoner leurs cheminées par les ramoneurs licenciés; et les taux de ramonage seront fixés de temps en temps par résolution du Conseil, et alors les frais de ramonage seront considérés comme taxes municipales.

Article 16. Dans le cas de refus par toute personne dont les cheminées ont pris feu, de les laisser ramoner, une amende de pas moins de \$1 00 ni de plus de \$5 00 sera imposée à toute telle personne; et chaque fois qu'une cheminée qui a pris feu est commune à plusieurs maisons ou plusieurs ménages, l'amende ci-dessus peut être imposée en totalité sur chaque maison ou sur chaque ménage.

(Signé) A. P. LAPLANTE
Greffier.

Le tarif pour le ramonage des cheminées est fixé comme suit:

1. Lorsqu'une bâtisse servira de logement à une seule famille, l'honoraire du ramoneur sera pour chaque cheminée de 0 25
2. Lorsqu'une bâtisse servira de logement à deux familles ou qu'elle sera occupée par une famille et un magasin, pour chaque cheminée, l'honoraire sera pour chaque famille de 0 30.
3. Lorsqu'une bâtisse sera occupée par plus de deux familles ou magasins ou bureaux, par cheminée, par famille 0 15.

Le ramoneur remettra à chaque occupant un reçu sur paiement des honoraires susdits. Sur refus de payer, le ramoneur fera son rapport au Conseil et le montant dû sera chargé par la Ville au compte dudit occupant.

Sainte-Lucie

Dernièrement, ont été baptisés dans notre église, Le Philippe enfant de M. et Mme Frank Colin. Parrain et marraine M. et Mme Joseph Constantineau, oncle et tante de l'enfant.

Joseph-René-Vivry, enfant de M. et Mme Ludger Gareau. Parrain, M. René Forget, marraine, Mlle Thérèse Clouthier, tante de l'enfant.

M. Ange-Gilbert-Thérèse, enfant de M. et Mme Gilbert Forget. Parrain et marraine: M. et Mme Gustave Forget, oncle et tante de l'enfant.

M. Aimé Viger a eu la douleur de perdre un de ses enfants, Adolphe décédé à l'âge de un an et huit mois.

M. Georges Prud'homme et sa famille nous ont quittés pour aller demeurer à Montréal.

Mlle Albina Thouin, de Montréal, était en visite chez son oncle, M. Israël Thouin, dimanche dernier.

Le 11 courant, les biens de la succession de feu Joseph Forget ont été vendus à l'enchère au bénéfice des héritiers. Le résultat a été satisfaisant.

Un malheureux accident est arrivé à M. Em. Saint-Louis. Etant occupé à battre son grain il s'est fait prendre la jambe dans une dourroie qui la lui a broyée sur une poutre. Il a été transporté à l'hôpital Victoria, à Montréal, et les médecins ont été obligés de lui couper la jambe.

La reconstruction de l'école No. 2, incendiée en novembre dernier, est terminée. M. l'abbé Lajeunesse, notre curé, a été béni cette école, dimanche dernier. L'assistance à cette cérémonie était nombreuse. La classe de cet arondissement est sous la direction de Mlle R. Auger.

Canada
Province de Québec
District de Terrebonne
No. 733
Cour de Magistrate
ESDRAS RAYMOND, demandeur, vs ELDON GILLOT, défendeur.
Avis de comparaitre
Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois.

S. Magnan
Greffier de ladite Cour
Saint-Jérôme, 23 Octobre, 1923.

Ste-Anne des Plaines

M. Joseph-E. Renaud a acheté la terre de M. Zénon Chamont; M. Félix Renaud a acheté la terre de M. J. E. Renaud; M. Cyrille Latzon a acheté la terre de Joseph Latour; M. Triphile Hogue a acheté la propriété de M. Jos. Latzon.

M. Jos. Valiquette, gérant de la succursale de la banque Provinciale étant déménagé, fait une grande toilette à sa propriété.

En visite ici cette semaine: M. l'abbé J. E. Briou, curé de Sainte-Philomène de Rosemont; M. l'abbé Adéard Fauteux curé de Saint-Gérard de Kamik.

M. le curé O. Lachapelle s'est absenté deux jours pour aller au Quarante-Heures à Sainte-Thérèse.

M. Primeau, inspecteur des écoles, a donné, le 24 octobre, une conférence au couvent

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil de la ville de Terrebonne, présentera à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, un projet de loi aux fins suivantes: pouvoirs de réglementation concernant l'établissement de lignes de construction et de rues résidentielles; fermeture de certaines rues; pouvoirs de vendre certains immeubles; durée du terme du maire; emprunts temporaires; garantie par le gouvernement relative à certains emprunts.

Terrebonne le 10 octobre 1923.
CHARLES H. DESJARDINS
Maire
ANGELES BEAUPRÉ,
Secrétaire-Trésorier.

Commerces à vendre

Commerces à vendre. Venez vous établir à Montréal, ville où il se fait des affaires et de l'argent. Commerces en pleine activité Grand choix d'épicerie avec ou sans logement; bons restaurants avec logement, 4 salles à manger, 5 salons barbiens. Superbes maisons pour louer des chambres commerce très payant, 5 à 23 chambres; Tabacconiste, Bouchers, Garage, Salles de Pôli, Librairie, Pâtisserie, Magasins de modes, coupons et plusieurs autres. Tous ces commerces sont garantis et sont très bien marchés et conditions faciles si désirées. Quelque soit le montant dont vous disposez, je puis vous placer avantageusement. Venez ou écrivez au vendeur de commerces pour avoir satisfaction. 10 ans d'expérience. Renseignements gratuits. L.-A. Brault, 80 St-Gabriel, face au Champ de Mars, Montréal.

LE PASSE-TEMPS

Le dernier numéro contient cinq chansons et un morceau de piano dont voici les titres:

1. Rêve de mère;
2. Langue française;
3. La Jolie Postière;
4. A l'Inconnue;
5. L'Anneau d'argent;
6. Radium March.

Vers à réciter, poésies, chronique, etc.

Abonnement: un an, Canada, \$2.50; Etats-Unis, \$3.00. Six mois, Canada, \$1.25; Etats-Unis, \$1.50.

Le numéro, 10 sous.

"Le Passe-Temps," 16 et 20, rue Craig est, Montréal.

The Primus

Un thé pur dont la qualité et l'arome flattent le palais. Il complète un bon repas.

Noir ou vert.

Distributeurs
L. Chaput Fils & Cie, limitée, Montréal

Ford

Nous ne pourrions plus accepter de commandes pour le model actuel de chars fermés Ford après le premier novembre

Ford Motor Company
Automobile and Truck Manufacturers

Le 13 octobre, 1923.

A PLUS LES DEPOSITAIRES FORD CANADIENS.

Le 20 septembre, lorsque nous avons décidé de bientôt mettre sur le marché un nouveau modèle sedan à quatre portes et un nouveau modèle de coupé, nous avions en main approximativement 4,600 carcasses des modèles actuels.

Afin de nous rendre compte comment le public apprécierait des prix réduits de tout record établi jusqu'à présent, nous avons réduit chaque modèle fermé de 2100. — Le coupé de 950. — Le sedan de 650. — tous deux F.A.B. Ford, Ont. (Taxes gouvernementales en plus.)

La réponse fut telle qu'il ne nous reste plus que 696 carcasses des modèles actuels. Ceci prouve que le public sait apprécier de véritables occasions et nous désirons profiter de la présente pour vous en remercier, et par votre entremise, faire parvenir nos remerciements au public.

Pour prouver notre bonne foi et afin de rendre justice au public acheteur de Ford, nous croyons qu'il est de notre devoir de vous aviser qu'en prix actual, la vente complète de notre stock actuel n'est qu'une question de jours. En tout cas, il nous sera impossible d'accepter des commandes de nos dépositaires après le premier novembre. A cette date, nous fermerons nos livres. Cependant, nous nous réservons le droit de les fermer plus tôt si nécessaire.

Si vous avez des commandes que vous désirez livrer après le premier novembre, il vous sera donc nécessaire de nous les faire parvenir avant cette date. Vous devrez prendre vos commandes sans obligation de livraison, selon que les commandes déjà reçues le méritent.

Pour devons nous protéger de la même façon - nous pouvons livrer vos commandes selon les commandes déjà en main et en attendant que le nombre de chars disponibles le permette.

Vos tout dévoués,
FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED
ESP-LS
H. H. Williams
Gérant Général des Ventes.

Le renseignement donné dans cette lettre devrait être connu de tous les futurs acheteurs de Ford. Il offre l'occasion à la famille qui ne possède pas encore de char fermé de s'en procurer un à un prix qui ne sera jamais aussi bas.

C'est aussi une bonne occasion pour celui qui possède un gros char de ménager son gros automobile et d'en conserver toute la valeur spécialement durant les mois de l'hiver qui approche.

Armand Parent
Saint-Jérôme

FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED, FORD, ONTARIO

La Pompe à Incendie WATEROUS

est la seule que devrait acheter tout conseil municipal soucieux des intérêts de ses contribuables.

"Avec une Pompe à Incendie WATEROUS"

toute municipalité obtiendra facilement du Gouvernement Provincial un octroi équivalent à 30% du montant voté pour la protection contre les incendies. Plus d'un quart de million a déjà été promis à différentes municipalités du Québec. Votre municipalité est-elle du nombre? Si non, pourquoi pas?

La Pompe "WATEROUS" vous offre la plus grande somme de protection. Procurez-vous la sans délai.

Extrait d'un discours prononcé par M. P. J. Jobin, Commissaire des incendies de la Province de Québec, à la Convention de l'Union des Municipalités de la Province de Québec.

"Il y a des pompes "Waterous" dont la capacité est de 500 à 400 gallons. Le rendement excède toujours la capacité nominale de ces pompes et dans toutes nos épreuves, j'ai obtenu les meilleurs résultats avec une pompe dont la capacité était de 400 gallons à la minute. De plus, ces pompes se manœuvrent très bien en hiver comme en été."

La pompe "Waterous" ne coûte pas plus cher que les autres et est vendue avec une garantie. Alors pourquoi expérimenter avec une pompe inférieure?

Ecrivez immédiatement pour renseignements supplémentaires à

J. H. McCARTY & Co., Concessionnaires pour la Province de Québec
83, RUE CRAIG OUEST - MONTREAL

BONS DE LA VICTOIRE DOMINION DU CANADA

VENANT À ÉCHÉANCE LE 1er NOVEMBRE 1923

AGISSANT sous l'autorité du Ministre des Finances, la Banque de Montréal, est prête à rembourser sans frais à toutes ses succursales au Canada, ces obligations dès qu'elles seront échues.

Afin d'accommoder les détenteurs, la BANQUE DE MONTREAL acceptera ces obligations à n'importe quelle date avant le 1er novembre et fera les paiements, dans chaque cas, le 1er novembre, soit par chèque, soit, à l'option du détenteur, en lui créditant ce montant dans les livres de la Banque.

